



- Programme de mobilité pour études Erasmus 2009/10 -

■ **Fin octobre :**

Les étudiants souhaitant partir dans une université partenaire en Europe dans le cadre d'une mobilité d'études Erasmus viennent récolter les renseignements nécessaires lors de la réunion d'information pour la mobilité à l'international organisée par le Bureau des Relations Internationales (BRI).

**--- Attention ! Mobilité pour études Erasmus possible à partir de la L2 ---
--- Durée de la période d'études : 1 semestre ou 1 année ---**

■ **Après la réunion d'information :**

- L'étudiant prend RDV au BRI pour se procurer davantage d'informations sur les modalités du programme Erasmus et sur les universités avec lesquelles sa filière à l'UDC a un partenariat (liste disponible au BRI).

Le BRI communique à l'étudiant les dates butoirs pour la remise du dossier Erasmus, et pour la remise de l'application form (= formulaire de pré-inscription).

- L'étudiant formule les vœux d'universités dans lesquelles il souhaiterait aller étudier (3 choix possibles) en fonction des partenariats existants entre sa filière à l'UDC et les universités partenaires Erasmus.

- Il se met en contact avec le Coordinateur Erasmus qui gère la mobilité Erasmus pour sa filière afin de parler du projet de mobilité et de sa faisabilité (en fonction de l'année d'études concernée par la mobilité).

L'étudiant effectue une 1^{ère} visite sur les sites Web des universités dans lesquelles il prévoit de postuler et **établit une proposition de plan d'études pour chaque vœux d'université.**

■ **Remise du dossier de mobilité pour études Erasmus au BRI et traitement du dossier:**

- Une fois les plans d'études établis par l'étudiant, il remet le dossier Erasmus contenant les plans d'études au BRI.

✓ **Dates de remise des dossiers Erasmus :**

Pour un départ au S1 ou à l'année : avant le 15/02 pour les universités anglo-saxonnes, et avant le 15/03 pour les autres universités.

Pour un départ au S2 : avant le 30/09

- Une fois le dossier remis, le BRI contacte le Coordinateur Erasmus concerné pour lui transmettre les vœux d'université des étudiants, les plans d'études et la sélection des dossiers.

✓ **Etude par le Coordinateur Erasmus de la validité des plans d'études**

2 solutions possibles :

• Le Coordinateur Erasmus approuve le(s) plan(s) d'études : il le(s) signe et le(s) remet au BRI

• Le Coordinateur Erasmus n'approuve pas le(s) plan(s) d'études : le BRI informe l'étudiant sur les matières qu'il doit modifier dans le(s) plan(s) d'études. L'étudiant est mis en lien directement avec le Coordinateur Erasmus pour l'élaboration du/des nouveau(x) plan(s) d'études.

- Une fois le plan d'étude validé par le Coordinateur Erasmus, l'étudiant le remet au BRI.

- L'étudiant vient chercher l'Application form (= formulaire de pré-inscription) au BRI et le complète sur place.



- Le BRI remet à l'étudiant les informations pratiques liées à sa mobilité (calendrier de l'université d'accueil, informations sur le logement, guide des étudiants internationaux...)
- Le BRI contacte l'université d'accueil pour lui communiquer la liste des étudiants de l'UDC en mobilité dans son université, et lui envoie le dossier pédagogique de l'étudiant contenant l'*application form* et le plan d'études.

■ **Bourses pour de mobilité pour études :**

Il existe plusieurs possibilités de bourses pour la mobilité dans le cadre d'une mobilité d'études Erasmus :

✓ **La bourse Erasmus :**

- Retrait du dossier : le versement de cette bourse est automatique à partir du moment où l'étudiant est accepté dans le cadre du programme de mobilité Erasmus pour études. Aucun dossier supplémentaire n'est à retirer.
- Les bénéficiaires de cette bourse : les étudiants acceptés dans le cadre d'une mobilité d'études Erasmus
- Montant de cette bourse : en 2009/10, le montant mensuel de cette bourse s'élève à **150€/mois** (montant total de la bourse pour la durée du séjour versé en 2 fois : 80% de la somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil ; 20% versés à son retour de mobilité)

N.B : la bourse Erasmus est cumulable avec la bourse sur critères sociaux du CROUS et la bourse de mobilité du MESR ou de la CTC en fonction des critères (voir ci-dessous)

✓ **Les bourses de mobilité de la CTC et du MESR:**

- Retrait du dossier : **Les dossiers sont à retirer au BRI dès que l'étudiant a remis au BRI son *application form* (= formulaire de pré-inscription) et son plan d'études.**
- Les bénéficiaires de ces 2 bourses :

Bourses du MESR : candidats de nationalité française **et** boursiers sur critères sociaux du CROUS

Bourses de la CTC : tous les autres candidats

- Montant des bourses de mobilité CTC et MEN : **400€/mois** (montant total de la bourse pour la durée du séjour versé en 2 fois : 75% de la somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil ; 25% versés à son retour de mobilité)
- Dates butoir de remise des dossiers et lieu de remise des dossiers :

Départ au S1 ou à l'année : avant le 01/06

Départ au S2 : avant le 01/11

Les dossiers sont à remettre complétés au BRI 15 jours avant le CEVU choisi (voir ci-dessous).

Tout dossier remis en dehors de ces périodes entraînera un allongement du délai d'attribution des bourses CTC et MESR (et donc de paiement) qui seront renvoyées devant la prochaine commission du CEVU.

Pour information, les CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) se tiennent généralement fin septembre, fin novembre, fin janvier, début avril et fin juin.